



Human Dimension Implementation Meeting 2016

Session de travail 4:

Liberté de réunion pacifique et d'association

Varsovie, 21 Septembre 2016

Déclaration de la délégation Suisse

Merci Madame la Modératrice,

Les discussions d'aujourd'hui sont particulièrement opportunes car elles s'inscrivent dans un contexte où l'on constate une augmentation des violations des droits à la liberté de réunion pacifique et d'association et un rétrécissement de l'espace pour la société civile, y compris dans les pays de l'OSCE.

La Suisse s'engage résolument pour la protection et la promotion des droits de l'homme dans le contexte des manifestations pacifiques. En mars 2016, elle a présenté au Conseil des Droits de l'Homme, conjointement avec d'autres pays partenaires, une 4^{ème} résolution sur le sujet visant à soutenir un **rapport conjoint de deux Rapporteurs spéciaux concernant la bonne gestion des rassemblements**. Ce rapport présente une compilation de recommandations pratiques - par exemple sur la procédure d'autorisation ou les interventions des forces de police lors de rassemblements – tirés des meilleures pratiques et leçons apprises.

Dans le cadre de l'OSCE, la Suisse continue à soutenir les activités du Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme (BIDDH) qui visent un renforcement de la liberté de réunion et d'association, en particulier la publication et dissémi-

nation des lignes directrices y relatives qui complètent et renforcent celles sur la protection des défenseurs des droits de l'homme, publiées sous la présidence suisse de l'OSCE en 2014.

La Suisse souhaite formuler deux recommandations:

- Nous appelons tous les Etats participants à reconnaître, assumer et respecter leurs obligations en ce qui concerne le droit de réunion pacifique et d'association. Elle les invite, pour ce faire, à mettre activement à profit l'expertise et les outils mis à disposition par le BIDDH et à mettre en œuvre les recommandations du rapport sur la bonne gestion des rassemblements approuvé en mars dernier par le Conseil des Droits de l'Homme.
- Nous appelons les institutions pertinentes de l'OSCE ainsi que tous les Etats participants à qui, selon le droit international, il incombe la responsabilité de protéger des défenseurs des droits de l'homme, à maintenir le dialogue avec ces dernier et à leur apporter un soutien adapté à leur situation et à leurs besoins.

Je vous remercie.